

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 OCTOBRE 2026

Publiée sur le site Internet de la Ville : 16 octobre 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 1 octobre 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : M. Alexis CREUSEVEAU

Membres présents : 38

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Nathalie BRAMET, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Arielle HILLENMEYER, M. Hervé THIBAUD, M. Grégory BRUNET, Mme Laurence MARTEL, M. Raphaël SULTANA, M. Michel CHAVALARD, Mme Marie ANDREANI, Mme Patricia BENZEKRY, Mme Muriel NÉMOZ, Mme Véronique BOUCHER, M. Frédéric RENAUD, M. Michel ARACIL, M. Stéphane GENIN, M. Emmanuel MAILLET, Mme Lætitia PEPINO, M. Samir M'HACHI, Mme Elodie CHAZELLE, Mme Odile LEPINASSE, Mme Nadia DJELTI, M. Fatih DEMIRAY, M. Fabien DUFFIT-DALLOZ, M. Kossi Eric AHIALEY, Mme Alexcia COULY, M. Alexis CREUSEVEAU, M. Patrice BADARD, Mme Lucile MOREL, M. Ledion LAKURIQI, Mme Aline CONCHONNET, Mme Dalila KAABECHE, Mme Hélène QUINQUETON, Madame Sylvie LUCISANO

Membres ayant donnés pouvoir : 5

Mme Muriel ROBIC pouvoir à M. Hervé THIBAUD
M. René SIMILLION pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Christiane RIVOIRE pouvoir à Mme Marie ANDREANI
Mme Sandrine CLAUDIN pouvoir à M. Michel CHAVALARD
Mme Manon DOYELLE pouvoir à M. Patrice BADARD

Délibération n°20261008DEL12

VIE ASSOCIATIVE

Association Comité de gestion du Centre aéré Bron Parilly - Approbation de l'avenant n° 5 à la convention d'objectifs 2023-2025 et attribution d'une subvention complémentaire pour l'année 2026

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bron apporte son soutien financier et logistique (mise à disposition des locaux et de moyens de fonctionnement et d'équipements, mise à disposition de salles municipales) aux associations opérant sur son territoire dont les objectifs sont reconnus d'intérêt général et qui participent à son développement par la diversité des activités et projets proposés.

L'Association Comité de Gestion du Centre Aéré Permanent de Bron-Parilly a engagé une démarche de maîtrise de ses coûts et a sollicité un Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) afin d'identifier des perspectives de consolidation de son modèle économique. Toutefois, cette démarche étant en cours, les mesures correctrices susceptibles d'être préconisées ne pourront produire leurs effets à court terme.

Par ailleurs, les différentes revalorisations conventionnelles des rémunérations, la suppression de certains dispositifs d'allègement de charges, notamment les aides à l'apprentissage, ainsi que la hausse des coûts liés aux transports et à l'alimentation, ont fortement dégradé l'équilibre financier de la structure et fragilisent la poursuite de ses activités.

Il convient de préciser que les attributions de subventions à une association dont les montants cumulés sur l'exercice excèdent 23 000 € s'accompagnent obligatoirement d'un conventionnement (décret n° 2011-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques).

L'Association Comité de gestion du Centre aéré de Bron Parilly, a signé avec la Ville de Bron une convention d'objectifs 2023-2025 annexée à la présente délibération et prorogée d'une année.

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention complémentaire de 20 000 € à l'Association Comité de Gestion du Centre Aéré Permanent de Bron-Parilly au titre de l'année 2026, afin de contribuer au rétablissement de son équilibre financier et de garantir la continuité de ses missions auprès des publics accueillis. Cette aide complémentaire sera versée intégralement en une seule fois.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution, au titre de l'année 2026, d'une subvention complémentaire de 20 000 € à l'Association Comité de gestion du centre aéré de Bron Parilly,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 5 à la convention d'objectifs 2023-2025 annexée à la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

 **Jérémie BRÉAUD**
LE MAIRE
13 oct. 2026